

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 517 269

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 22255

(54) Bâche de véhicule industriel.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 60 P 7/04.

(22) Date de dépôt..... 27 novembre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 22 du 3-6-1983.

(71) Déposant : REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT. — FR.

(72) Invention de : Michel Cherault.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Marc-Roger Hirsch, conseil en brevets,
34, rue de Bassano, 75008 Paris.

BACHE DE VEHICULE INDUSTRIEL

La présente invention se rapporte à une bâche de véhicule industriel, destinée à coiffer les arceaux du plateau de ce véhicule.

Les bâches habituellement utilisées, qui comportent un dessus, reposant sur les arceaux, et des panneaux verticaux partant de ce dessus, dont les bords inférieurs sont fixés au pourtour du plateau, sont difficiles à mettre en place et leur fixation, généralement réalisée au moyen de lanières de cuir perforées ou rivetées, parfois cousues, et de boucles métalliques rivetées, est longue et malaisée. En outre, ces fixations rivetées sont fragiles et peuvent se déchirer.

5 De même, l'ouverture des panneaux, notamment lorsque les fixations ont été durcies par les intempéries, pluie ou froid, est également très difficile.

10 De plus, les modes de fixation utilisés laissent généralement subsister des poches et des replis sur les panneaux de la bâche, qui sont autant de prises offertes au vent pendant la marche du véhicule. Il en résulte évidemment une 15 résistance accrue à l'avancement de ce véhicule et un gaspillage d'énergie. En outre, il y a des risques de détérioration rapide de la bâche qui "claque" au vent.

20 La présente invention a pour objet la réalisation d'une bâche pour véhicule industriel ne présentant pas ces divers inconvénients et assurant une présentation extérieure très satisfaisante. Elle se propose aussi de fournir une bâche de fabrication plus économique.

La bâche selon l'invention, destinée à coiffer les arceaux du plateau d'un véhicule industriel, ladite bâche comportant de manière usuelle un dessus de forme générale rectangulaire, reposant sur la partie supérieure desdits arceaux, 25 dessus des côtés duquel partent deux panneaux latéraux, un panneau avant et un panneau arrière, ces panneaux disposés verticalement de manière amovible étant fixés par leur bord inférieur au pourtour dudit plateau et étant réunis entre eux par leur bords verticaux adjacents, est caractérisée en ce que chaque panneau comporte, au voisinage de son bord inférieur et sur sa face intérieure une gaine s'étendant parallèlement audit bord, cette gaine recevant 30

intérieurement un câble élastique dont les deux extrémités formant boucles sortent de cette gaine par deux ouvertures voisines chacune d'un bord vertical dudit panneau, cette gaine comportant en outre sur sa longueur une pluralité d'ouvertures mettant à nu ledit câble du côté de ladite face intérieure, des crochets 5 de fixation étant en outre prévus sur le plateau pour recevoir respectivement lesdites boucles et les parties du câble ainsi mises à nu formant des anses autour desdits crochets.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la bâche est réalisée en une matière plastique constituée d'un tricot polyester enduit de PVC sur ses 10 deux faces et la gaine est formée par deux lignes de soudure parallèles à la pliure d'un ourlet ménagé sur chaque panneau, vers la face intérieure de celui-ci, par repliement du bord inférieur de ce dernier.

On obtient ainsi une grande solidité des fixations réalisées par soudure HF sans perçage de la bâche et on assure la protection extérieure des 15 moyens d'accrochage sur le plateau.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs mieux de la description suivante donnée uniquement à titre d'exemple, en référence aux dessins annexés dans lesquels:

. la figure 1 est une vue de trois quarts arrière d'une forme de réalisation de la bâche selon l'invention dans laquelle le panneau arrière est, pour la partie de droite, représenté fermé et, pour la partie de gauche, relevé;

. la figure 2 est une vue de détail d'un panneau de la bâche, vu de l'intérieur, montrant les moyens d'accrochage de cette bâche au plateau du véhicule;

. la figure 3 est une vue de côté, en coupe, des moyens d'accrochage de la bâche au plateau du véhicule;

. la figure 4 est une vue de côté de la bâche selon l'invention, l'avant du véhicule étant à gauche;

. les figures 5, 6 et 7 sont des vues en coupe de la figure 4 respectivement selon les lignes V-V; VI-VI et VII-VII;

. la figure 8 est une vue schématique, de dessus, montrant la disposition des points d'accrochage des panneaux de la bâche au châssis du véhicule;

. la figure 9 est une vue de détail d'un point d'accrochage;

. la figure 10 montre une forme de réalisation d'un tendeur élastique 35 servant à la fixation de la bâche.

Dans la forme de réalisation choisie et représentée, la bâche 1 selon l'invention, réalisée de préférence en matière plastique, par exemple en tricot

polyester enduit de PVC sur ses deux faces, comprend un dessus 2 horizontal de forme générale rectangulaire, des côtés duquel partent des panneaux disposés verticalement, un panneau avant 3, un panneau arrière 4 et deux panneaux latéraux 5.

Cette bâche est destinée à reposer sur les arceaux 6 montés sur le 5 plateau 7 d'un véhicule industriel.

Chaque panneau, 3, 4 et 5, comporte au voisinage de son bord inférieur 9 une gaine 10, s'étendant sur la face intérieure dudit panneau, parallèlement audit bord inférieur. Cette gaine 10 reçoit intérieurement un câble élastique 12 dont les deux extrémités formant boucles 13 sortent de ladite gaine par deux 10 ouvertures 14 voisines chacune d'un bord vertical 8 du panneau. La gaine 10 comporte en outre sur sa longueur une pluralité d'ouvertures 15 mettant à nu le 15 câble 12 du côté de la face intérieure du panneau (figure 2) et des crochets de fixation 16, fixés par exemple par des rivets sur le plateau du véhicule, dans des parties en retrait de ce dernier reçoivent les parties découvertes du câble 12, formant des anses 17 (figures 2 et 3) ainsi que les boucles d'extrémités 13 de ce câble (figure 9); la longueur du câble 12 est déterminée pour que sa tension, lorsqu'il est retenu par les crochets 16, assure un maintien satisfaisant des bords 20 des panneaux.

La gaine 10 est avantageusement ménagée par deux lignes de soudure 21 parallèles à la ligne de pliure 22 d'un ourlet ménagé sur chaque panneau, vers 25 la face intérieure de ce panneau, par repliement de celui-ci (figure 2).

Par ailleurs, pour une meilleure fixation de la bâche, les bords avant 24 de chacun des panneaux latéraux 5 comportent des moyens de fixation 25 aux montants de l'arceau 6 situé à l'avant du plateau (figure 5).

Chaque moyen de fixation 25 consiste en une bande 26 repliée sur elle-même dont les extrémités 27, superposées, sont fixées au voisinage du bord avant 24 du panneau latéral 5, sur la face intérieure de celui-ci, la boucle 28 formée 30 par cette bande recevant un tendeur élastique 29 propre à être accroché à un pion 30 fixé intérieurement sur l'édit panneau 5, la bande repliée 26 entourant partiellement l'arceau avant 6.

Par ailleurs, chaque bord vertical 31 du panneau avant 3 comporte un rabat 32 sur lequel sont fixés les arrimages 33 de tendeurs élastiques 34, la 35 face extérieure de chaque panneau latéral 5 portant au voisinage de son bord adjacent audit rabat, des pions 36 adaptés chacun à recevoir un desdits tendeurs. Ainsi, on plaque chaque rabat 32 contre le panneau latéral 5 correspondant et on le maintient ainsi plaqué par les tendeurs 32. On notera que la pression exercée par l'air sur lesdits rabats lors du déplacement du véhicule tend à les plaquer

davantage.

A l'arrière de la bâche, chaque bord vertical 38 du panneau arrière 4 porte des arrimages 39 de tendeurs élastiques 40, tandis que la face extérieure de chaque panneau latéral 5 porte des pions 41 adaptés chacun à recevoir un 5 desdits tendeurs. On notera que le bord arrière 42 de chaque panneau latéral 5 est replié à 90° vers l'intérieur du véhicule, pour une meilleure étanchéité.

10 Comme on le voit mieux à la figure 10, chaque arrimage 33 (ou 39) de tendeur élastique consiste en une chape 44 solidaire d'une base 45 fixée au panneau associée, chape et base étant par exemple réalisées d'une pièce en matière plastique, le tendeur 34 (ou 40) étant constitué par une boucle élastique fermée 46 entourant ladite chape et la traversant.

15 Par ailleurs, pour permettre un relevage des panneaux latéraux 5 et du panneau arrière 4, on dispose une pluralité d'arrimages 47 de tendeurs élastiques (analogues aux arrimages 33 et 39), fixés sur la face intérieure de ces panneaux, selon une ligne horizontale voisine du bord supérieur de ceux-ci, un pion d'accrochage correspondant 48 étant fixé sur la face extérieure de ces panneaux, en regard de chaque arrimage (figure 7). Ainsi on peut rouler sur lui-même le panneau considéré et le retenir ainsi enroulé en accrochant le tendeur correspondant à l'arrimage 47 au pion 48 associé (figure 1).

20 Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés, elle est susceptible de nombreuses variantes, accessibles à l'homme de l'art, sans que l'on ne s'écarte de l'esprit de l'invention.

REVENDICATIONS

1. Bâche de véhicule industriel, destinée à coiffer les arceaux du plateau de ce véhicule, ladite bâche comportant de manière usuelle un dessus de forme générale rectangulaire, reposant sur la partie supérieure desdits arceaux, dessus des côtés duquel partent deux panneaux latéraux, un panneau avant et un panneau arrière, ces panneaux disposés verticalement de manière amovible étant fixés par leur bord inférieur au pourtour dudit plateau et étant réunis entre eux par leurs bords verticaux adjacents, caractérisée en ce que chaque panneau (3,4,5) comporte, au voisinage de son bord inférieur (9) et sur sa face intérieure une gaine (10) s'étendant parallèlement audit bord (9), cette gaine recevant intérieurement un câble élastique (12) dont les deux extrémités formant boucles (13) sortent de cette gaine par deux ouvertures (14) voisines chacune d'un bord vertical dudit panneau, cette gaine comportant en outre sur sa longueur une pluralité d'ouvertures (15) mettant à nu ledit câble (12) du côté de ladite face intérieure, des crochets de fixation (16) étant en outre prévus sur le plateau pour recevoir respectivement lesdites boucles (13) et les parties de câble ainsi mises à nu formant des anses (17) autour desdits crochets.

2. Bâche selon la revendication 1, caractérisée en ce que la bâche est réalisée en une matière plastique constituée d'un tricot polyester enduit de PVC sur ses deux faces et la gaine (10) est formée par deux lignes de soudure (21) parallèles à la pliure d'un ourlet ménagé sur chaque panneau, vers la face intérieure de celui-ci, par repliement du bord inférieur de ce dernier.

3. Bâche selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que les bords avant (24) de chacun des panneaux latéraux (5) comportent des moyens de fixation (25) aux montants de l'arceau (6) situé à l'avant du plateau.

4. Bâche selon la revendication 3, caractérisée en ce que chaque moyen de fixation (25) consiste en une bande (26) repliée sur elle-même dont les extrémités superposées (27) sont fixées au voisinage du bord avant (24) du panneau latéral (5), sur la face intérieure de celui-ci, la boucle (28) formée par cette bande recevant un tendeur élastique (29) propre à être accroché à un pion (30) fixé ultérieurement sur ledit panneau latéral, la bande repliée (26) entourant partiellement l'arceau avant 6.

5. Bâche selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que les bords verticaux (31) du panneau avant (3) comportent deux rabats (32) sur lesquels sont fixés les arrimages (33) de tendeurs élastiques (34), la face extérieure de chaque panneau latéral portant au voisinage de son bord adjacent audit rabat des pions (36) adaptés chacun à recevoir un desdits tendeurs.

6. Bâche selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que chaque bord vertical (38) du panneau arrière porte des arrimages (39) de tendeurs élastiques (40) tandis que la face extérieure de chaque panneau latéral (5) porte des pions (41) adaptés chacun à recevoir un desdits tendeurs.

5 7. Bâche selon l'une des revendications 5 et 6, caractérisée en ce que chaque arrimage (33,39) de tendeur élastique consiste en une chape (44) solidaire d'une base (45) fixée au panneau associé, le tendeur constitué par une boucle élastique fermée (34), entourant ladite chape et la traversant.

10 8. Bâche selon la revendication 7, caractérisée en ce qu'une pluralité d'arrimages (47) de tendeurs, avec leurs tendeurs sont fixés sur la face intérieure de chaque panneau latéral (5) et du panneau arrière (4) selon une ligne horizontale voisine du bord supérieur de ces panneaux, un pion d'accrochage (48) du tendeur correspondant étant fixé sur la face extérieure de ces panneaux en regard de chaque arrimage (47).

1 | 3

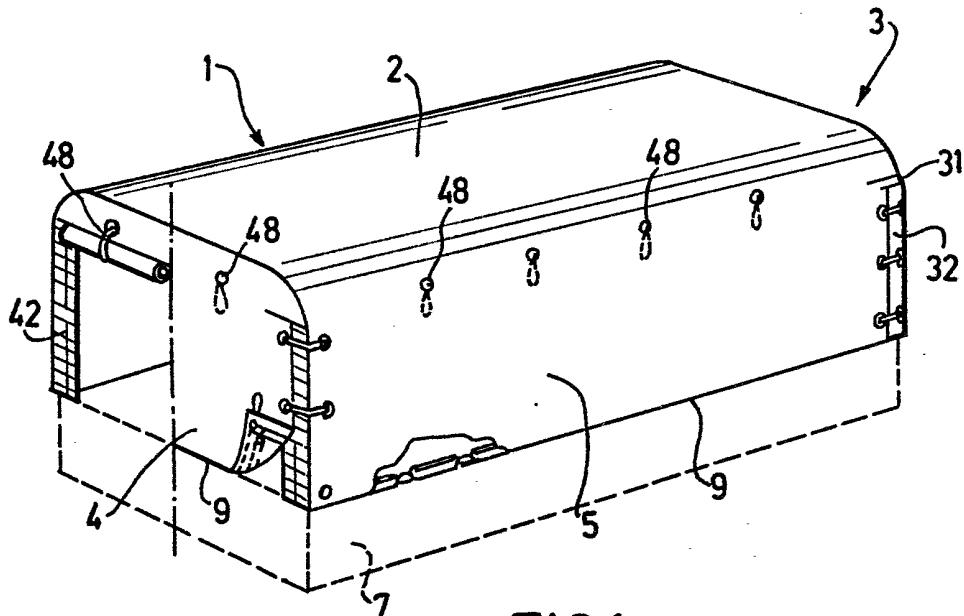


FIG.1

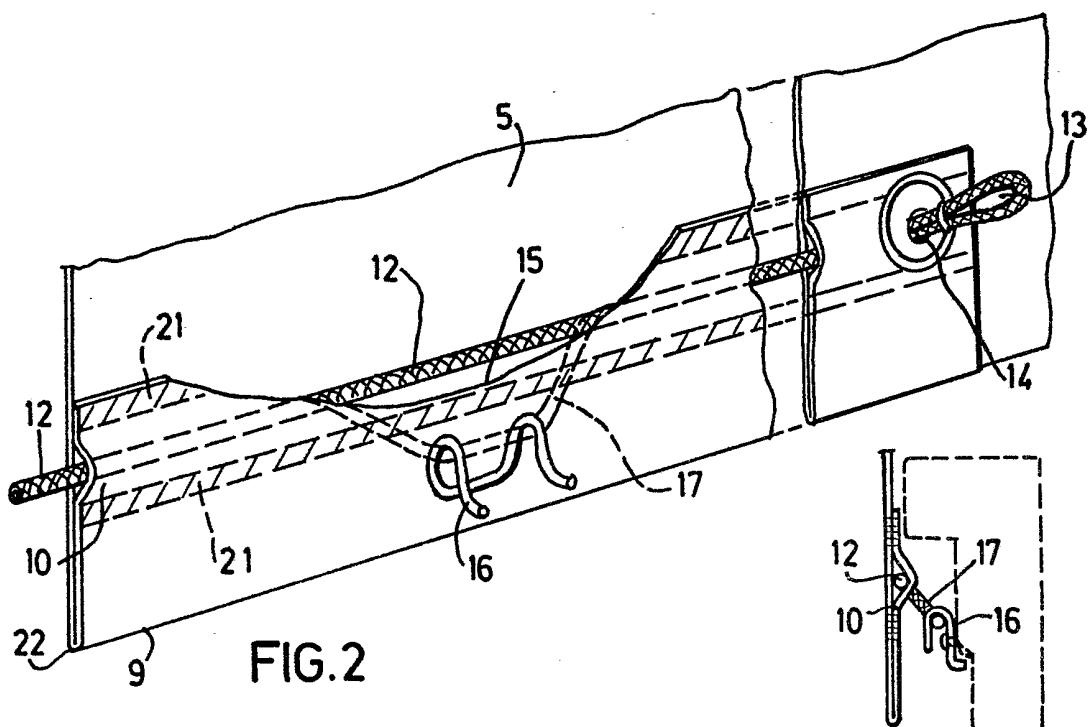


FIG.2

FIG.3

2/3

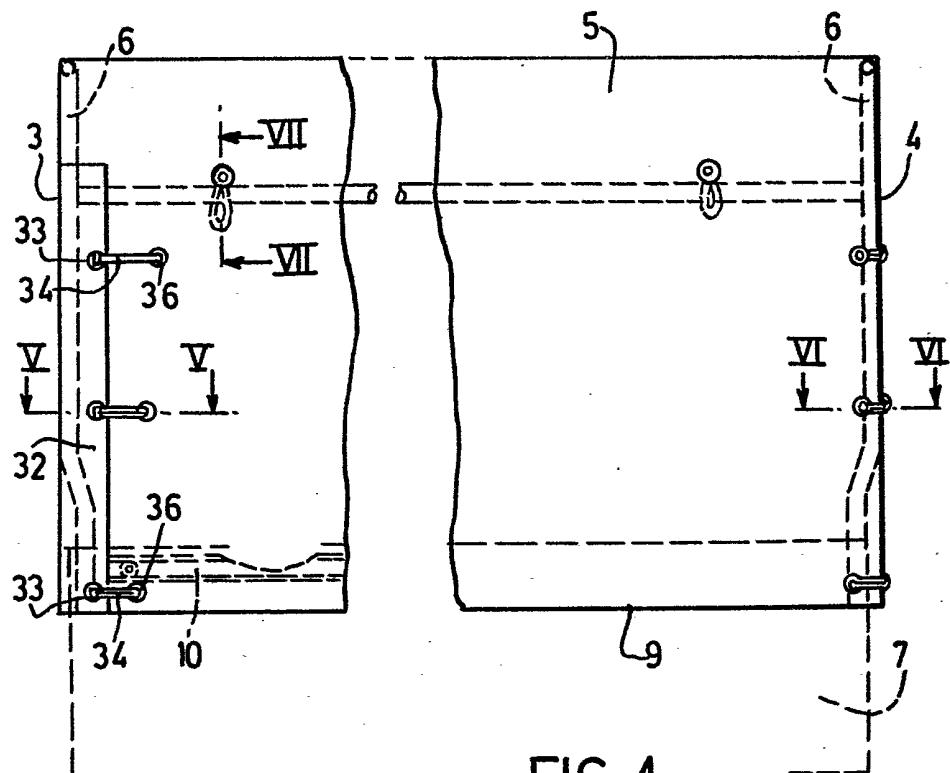


FIG. 4

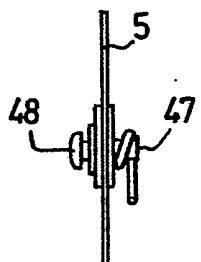


FIG. 7

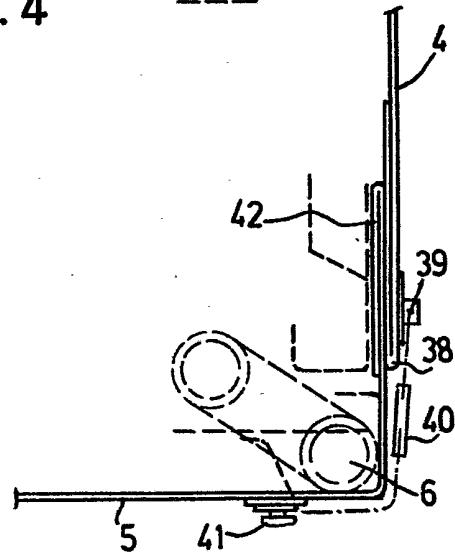


FIG. 6

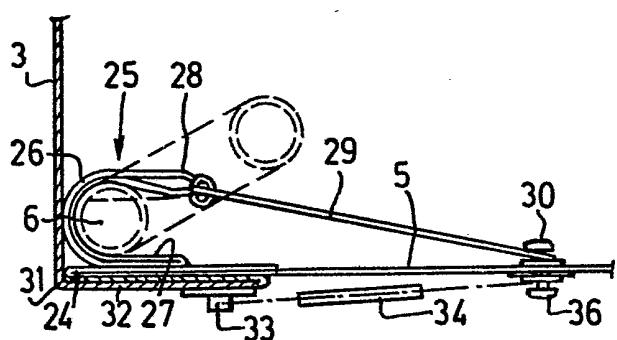


FIG. 5

3/3

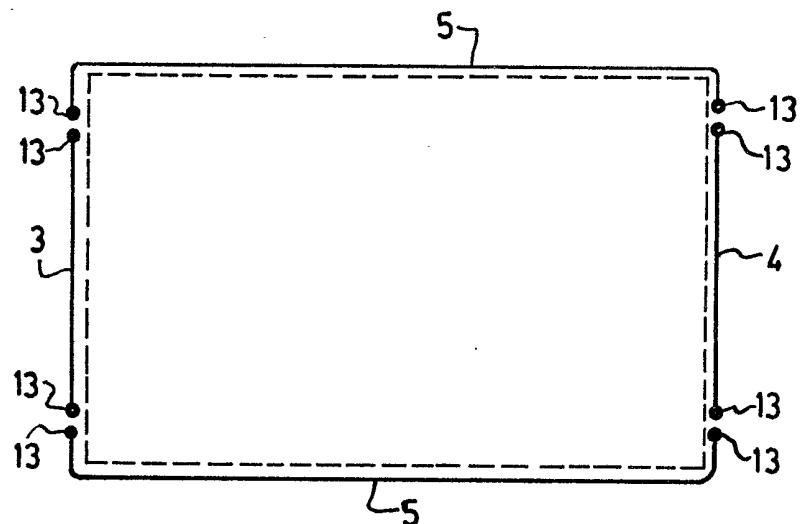


FIG. 8

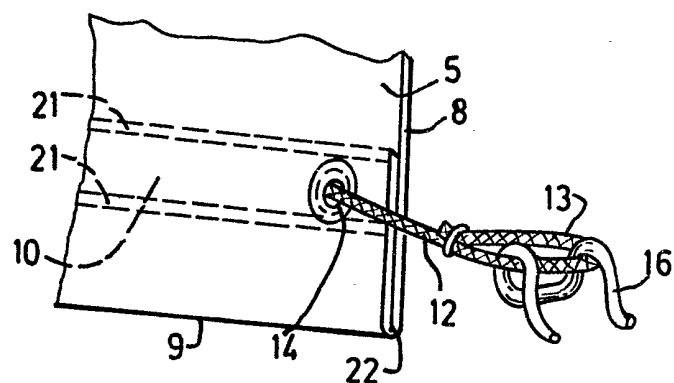


FIG. 9

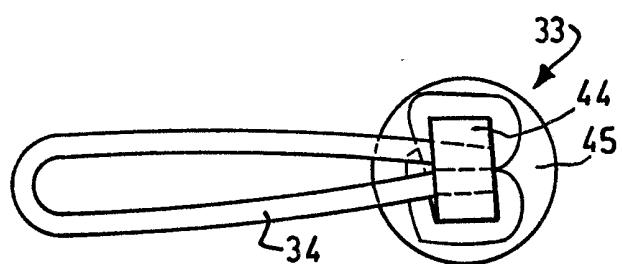


FIG. 10